

## PRINCIPE D'UN JEU INSTANTANÉ

Chaque jeu instantané (billet ou jeu virtuel) porte un numéro unique de transaction, qui est mentionné dans l'historique de jeu du compte de jeu et qui identifie le jeu instantané joué dès que le joueur en a confirmé l'achat. Ce numéro de transaction est enregistré dans le système informatique géré par la Loterie Nationale. Le fait qu'un certain lot du plan des lots est ou n'est pas attribué à un certain numéro de transaction, est déterminé par un générateur de hasard au moment où le joueur confirme l'achat et donc au moment où est créé le numéro de transaction. Un certain lot peut être attribué à un jeu instantané seulement si le numéro de transaction de ce jeu instantané est enregistré comme tel. Après clôture du jeu instantané, le joueur peut vérifier dans l'historique de jeu de son compte de jeu comment est enregistré un numéro de transaction d'un jeu instantané dans le système informatique susmentionné (perdant ou gagnant et attribuant un certain montant de lot du plan des lots ou non). La mécanique ludique (scénario) d'un jeu instantané n'est qu'une reproduction virtuelle qui correspond à l'attribution ou non d'un certain lot à un numéro de transaction, tel qu'enregistré dans le système informatique. La Loterie Nationale prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la correspondance de cette reproduction virtuelle avec les données du système informatique. Ce sont toutefois les données de jeu liées à un numéro de transaction tel qu'enregistrées dans le système informatique géré par la Loterie Nationale qui font foi pour l'attribution ou non d'un lot.

## RÈGLES DU JEU JUICY LOOT – 1€ - 2€ - 3€ - 5€ - 10€

### Base légale

- Loi du 19.04.2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale (art. 3, §1, alinéa 1<sup>er</sup>, art. 6, §1, 1<sup>o</sup> et art. 11, §1, alinéa 1<sup>er</sup>) ;
- Arrêté royal du 24.11.2009 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques et concours organisés par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Arrêté royal du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Décisions du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012 et du 27.11.2019.

### Prix par participation

1 - 2 - 3 - 5 - 10 €

### Plan des lots par bloc édité de 1.200.000 billets virtuels de 1 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	10.000,00	10.000,00	1.200.000,00
2	250,00	500,00	600.000,00
10	100,00	1.000,00	120.000,00
10	40,00	400,00	120.000,00
50	30,00	1.500,00	24.000,00
50	26,00	1.300,00	24.000,00
50	25,00	1.250,00	24.000,00
50	24,00	1.200,00	24.000,00
50	23,00	1.150,00	24.000,00
50	22,00	1.100,00	24.000,00
100	21,00	2.100,00	12.000,00
100	20,00	2.000,00	12.000,00
100	19,00	1.900,00	12.000,00
100	18,00	1.800,00	12.000,00
250	17,00	4.250,00	4.800,00
250	16,00	4.000,00	4.800,00
250	15,00	3.750,00	4.800,00
250	13,00	3.250,00	4.800,00
500	12,00	6.000,00	2.400,00
500	11,00	5.500,00	2.400,00
1.250	10,00	12.500,00	960,00
1.250	9,00	11.250,00	960,00
1.000	8,00	8.000,00	1.200,00
1.000	7,00	7.000,00	1.200,00
2.000	6,00	12.000,00	600,00
7.500	5,00	37.500,00	160,00
11.000	4,00	44.000,00	109,09
14.000	3,00	42.000,00	85,71

162.000	2,00	324.000,00	7,41
232.000	1,00	232.000,00	5,17
TOTAL 435.723		TOTAL 784.200	TOTAL 2,75

**Plan des lots par bloc édité de 1.200.000 billets virtuels de 2 €**

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	30.000,00	30.000,00	1.200.000,00
2	1.000,00	2.000,00	600.000,00
10	200,00	2.000,00	120.000,00
10	80,00	800,00	120.000,00
50	60,00	3.000,00	24.000,00
50	52,00	2.600,00	24.000,00
50	50,00	2.500,00	24.000,00
50	48,00	2.400,00	24.000,00
50	46,00	2.300,00	24.000,00
50	44,00	2.200,00	24.000,00
100	42,00	4.200,00	12.000,00
100	40,00	4.000,00	12.000,00
100	38,00	3.800,00	12.000,00
100	36,00	3.600,00	12.000,00
200	34,00	6.800,00	6.000,00
200	32,00	6.400,00	6.000,00
200	30,00	6.000,00	6.000,00
200	26,00	5.200,00	6.000,00
500	24,00	12.000,00	2.400,00
500	22,00	11.000,00	2.400,00
750	20,00	15.000,00	1.600,00
750	18,00	13.500,00	1.600,00
1.000	16,00	16.000,00	1.200,00
1.000	14,00	14.000,00	1.200,00
2.000	12,00	24.000,00	600,00
6.500	10,00	65.000,00	184,62
9.500	8,00	76.000,00	126,32
14.000	6,00	84.000,00	85,71
162.500	4,00	650.000,00	7,38
280.000	2,00	560.000,00	4,29
TOTAL 480.523		TOTAL 1.630.300	TOTAL 2,50

**Plan des lots par bloc édité de 1.200.000 billets virtuels de 3 €**

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	50.000,00	50.000,00	1.200.000,00
2	1.500,00	3.000,00	600.000,00
10	300,00	3.000,00	120.000,00
10	120,00	1.200,00	120.000,00
50	90,00	4.500,00	24.000,00
50	78,00	3.900,00	24.000,00
50	75,00	3.750,00	24.000,00
50	72,00	3.600,00	24.000,00
50	69,00	3.450,00	24.000,00
50	66,00	3.300,00	24.000,00
100	63,00	6.300,00	12.000,00
100	60,00	6.000,00	12.000,00
100	57,00	5.700,00	12.000,00
100	54,00	5.400,00	12.000,00
100	51,00	5.100,00	12.000,00
100	48,00	4.800,00	12.000,00
200	45,00	9.000,00	6.000,00
200	39,00	7.800,00	6.000,00
500	36,00	18.000,00	2.400,00
500	33,00	16.500,00	2.400,00
700	30,00	21.000,00	1.714,29

700	27,00	18.900,00	1.714,29
700	24,00	16.800,00	1.714,29
700	21,00	14.700,00	1.714,29
2.000	18,00	36.000,00	600,00
6.200	15,00	93.000,00	193,55
9.200	12,00	110.400,00	130,43
13.000	9,00	117.000,00	92,31
163.000	6,00	978.000,00	7,36
312.600	3,00	937.800,00	3,84
TOTAL 511.123		TOTAL 2.507.900	TOTAL 2,35

**Plan des lots par bloc édité de 1.200.000 billets virtuels de 5€**

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	100.000,00	100.000,00	1.200.000,00
2	2.000,00	4.000,00	600.000,00
10	500,00	5.000,00	120.000,00
10	200,00	2.000,00	120.000,00
50	150,00	7.500,00	24.000,00
50	130,00	6.500,00	24.000,00
50	125,00	6.250,00	24.000,00
50	120,00	6.000,00	24.000,00
50	115,00	5.750,00	24.000,00
50	110,00	5.500,00	24.000,00
100	105,00	10.500,00	12.000,00
100	100,00	10.000,00	12.000,00
100	95,00	9.500,00	12.000,00
100	90,00	9.000,00	12.000,00
100	85,00	8.500,00	12.000,00
100	80,00	8.000,00	12.000,00
200	75,00	15.000,00	6.000,00
200	65,00	13.000,00	6.000,00
500	60,00	30.000,00	2.400,00
500	55,00	27.500,00	2.400,00
700	50,00	35.000,00	1.714,29
700	45,00	31.500,00	1.714,29
700	40,00	28.000,00	1.714,29
700	35,00	24.500,00	1.714,29
2.000	30,00	60.000,00	600,00
6.000	25,00	150.000,00	200,00
9.000	20,00	180.000,00	133,33
12.750	15,00	191.250,00	94,12
165.200	10,00	1.652.000,00	7,26
333.000	5,00	1.665.000,00	3,60
TOTAL 533.073		TOTAL 4.306.750	TOTAL 2,25

**Plan des lots par bloc édité de 1.200.000 billets virtuels de 10€**

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	250.000,00	250.000,00	1.200.000,00
2	3.000,00	6.000,00	600.000,00
10	1.000,00	10.000,00	120.000,00
10	400,00	4.000,00	120.000,00
40	300,00	12.000,00	30.000,00
40	260,00	10.400,00	30.000,00
40	250,00	10.000,00	30.000,00
40	240,00	9.600,00	30.000,00
40	230,00	9.200,00	30.000,00
40	220,00	8.800,00	30.000,00
100	210,00	21.000,00	12.000,00
100	200,00	20.000,00	12.000,00
100	190,00	19.000,00	12.000,00
100	180,00	18.000,00	12.000,00

100	170,00	17.000,00	12.000,00
100	160,00	16.000,00	12.000,00
200	150,00	30.000,00	6.000,00
200	130,00	26.000,00	6.000,00
500	120,00	60.000,00	2.400,00
500	110,00	55.000,00	2.400,00
650	100,00	65.000,00	1.846,15
650	90,00	58.500,00	1.846,15
650	80,00	52.000,00	1.846,15
650	70,00	45.500,00	1.846,15
1.500	60,00	90.000,00	800,00
5.500	50,00	275.000,00	218,18
7.000	40,00	280.000,00	171,43
12.000	30,00	360.000,00	100,00
161.000	20,00	3.220.000,00	7,45
378.500	10,00	3.785.000,00	3,17
TOTAL 570.363		TOTAL 8.843.000	TOTAL 2,10

Pour des blocs additionnels : voir l'art. 10 de l'A.R. du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information. Le pourcentage visé à l'article 10, alinéa 1<sup>er</sup>, 3<sup>o</sup> est fixé à 25% (décision du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012).

### Mécanique ludique

Le joueur choisit d'abord une mise: 1€, 2€, 3€, 5€ ou 10€. En fonction de la mise, un autre plan des lots est applicable (comme mentionné ci-dessus). Ensuite il peut acheter le jeu. Durant le jeu, la mise ne peut être changée. Les règles du jeu sont identiques pour chaque mise.

Le billet virtuel comprend deux jeux consécutifs. Dans le premier jeu (phase de collecte ou jeu principal), le but est de regrouper d'une certaine manière le plus de fruits identiques possibles ou de regrouper ces fruits avec d'autres objets. Ces regroupements sont ensuite transposés dans un certain nombre de verres à découvrir dans le deuxième jeu (phase de gain/jeu Extra), où un lot est éventuellement attribué. Dans le premier jeu, aucun lot n'est donc attribué.

La zone de jeu du premier jeu comprend une grille remplie de 6 types de fruits dont le nombre peut varier. Il peut également s'y trouver un verre vide ou une carafe vide. Le joueur dispose en principe de 25 tours pour grouper les mêmes types de fruit sur une même ligne horizontale ou verticale, comme mentionné ci-dessous, afin de pouvoir collecter ces fruits.

Le joueur peut regrouper les fruits de plusieurs façons :

- 3 ou 5 fruits identiques sur une même ligne verticale ou horizontale ;
- 4 fruits identiques sur une même ligne verticale ou horizontale, après quoi apparaît un fruit rayé (maxi fruit) de ce type. Si ensuite le joueur regroupe 3 ou 5 fruits identiques dont ce fruit rayé sur une ligne verticale ou horizontale, toute la ligne horizontale ou verticale sur laquelle ce fruit rayé se trouve, est supprimée. Si le joueur échange de place 2 fruits rayés, les fruits sur les lignes horizontales et verticales correspondantes sont complètement supprimés ;
- 5 fruits identiques sur une même ligne verticale ou horizontale, après quoi une « cerise explosive » apparaît. Si le joueur déplace la « cerise explosive », celle-ci explose et tous les fruits voisins sont supprimés ;
- si le joueur regroupe une carafe vide avec au minimum 2 fruits identiques, tous les autres fruits identiques de la zone de jeu sont supprimés. De cette manière, le joueur obtient également 1 tour supplémentaire ;
- si le joueur regroupe un verre vide avec au minimum 2 fruits identiques, le joueur obtient un verre supplémentaire dans le deuxième jeu.

Le nombre de fruits regroupés de cette manière est automatiquement transposé dans la légende. Les fruits et autres objets que le joueur a regroupés, disparaissent de la grille et sont remplacés au hasard par d'autres fruits et/ou objets.

Le premier jeu comporte également une légende indiquant les informations suivantes :

- les 6 types de fruits différents ;
- pour chaque type de fruit, le nombre collecté durant le jeu et le nombre à collecter pour qu'un verre soit attribué dans le deuxième jeu. Le nombre de fruit à collecter peut changer au cours du jeu.

Si le nombre nécessaire de fruits identiques a été regroupé, comme indiqué dans la légende, le joueur obtient un verre supplémentaire dans le deuxième jeu.

Quand le total des tours a été utilisé, le deuxième jeu apparaît. Le nombre de verres qui apparaît dans ce jeu dépend du nombre de verres collectés dans le premier jeu. En tout cas, le joueur obtient au moins 5 verres, même si dans le premier jeu, le joueur n'a pas collecté suffisamment de verres. Le joueur doit découvrir tous les verres,

après quoi apparaissent des montants de lot. Si le joueur découvre 3 fois le même montant de lot, ce montant est attribué une fois. Si un montant de lot indiqué en violet apparaît dans un verre, ce montant est attribué.

Le score atteint lors de la progression dans le premier jeu est indiqué en bas de l'écran de jeu. Le fait d'atteindre un certain score ou d'améliorer un score atteint dans un jeu précédent n'attribue aucun lot ou avantage.

Il est possible que plusieurs montants de lot soient attribués, et dans ce cas, ces montants sont cumulés.

Un billet gagnant ne donne droit qu'à un lot prévu au plan des lots.

Si dans le deuxième jeu, n'apparaît pas 3 fois le même montant de lot et un montant de lot violet, le billet est toujours perdant.

**Tous les gains communiqués dans le jeu ne sont que des indications et sont communiqués sous réserve de confirmation dans l'historique de jeu du compte de jeu.**

#### **Prise de connaissance des règles du jeu**

Avant de pouvoir participer, le joueur doit lire les règles du jeu et y adhérer/avoir adhéré. Il est demandé au joueur d'accepter les règles du jeu :

- s'il s'agit de sa première participation à ce jeu ;
- si les règles de ce jeu ont été modifiées après que le joueur y a participé.